

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 90 (1987)

Artikel: Le refuge huguenot à la Neuveville (1684-1715)
Autor: Gertsch, Jean-Marie / Rothenbühler, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le refuge huguenot à La Neuveville (1684-1715)

par Jean-Marie Gertsch et André Rothenbübler

INTRODUCTION

De 1984 à 1986, le Centre d'études historiques sur les relations franco-suisse de l'Université de Neuchâtel a mené, avec l'appui du FNRS, une recherche visant à analyser le passage des réfugiés huguenots et vaudois le long du pied du Jura (entre Yverdon et Bienne) et dans la Principauté de Neuchâtel. Cette recherche est étroitement liée à celles entreprises aux Pays-Bas, en RFA, en France et dans le reste de la Suisse. Elles ont pour but d'établir une vision globale de l'émigration des huguenots après la Révocation de l'Edit de Nantes à partir principalement d'une banque de données informatisées en cours d'établissement à Paris et gérée par M^{me} Michelle Magdelaine, attachée de recherche au CNRS.

L'étude présentée ici se fonde essentiellement sur des sources relatives à l'assistance à La Neuveville, plus précisément sur vingt-six rôles annuels des archives de la Bourgeoisie de La Neuveville, tenus par le Maître d'Eglise. La période considérée s'étend de 1684 à 1716; elle correspond grosso modo à deux événements majeurs: la Révocation de l'Edit de Nantes (18 octobre 1685) et la mort de Louis XIV (1^{er} septembre 1715).

Il convient encore de relever que nos sources sont incomplètes, puisque six années, à savoir 1690-1691, 1691-1692, 1709-1710, 1710-1711, 1711-1712 et 1712-1713 ont disparu des archives, victimes d'une inondation. Le plus gros travail a été fourni pour le dépouillement, effectué selon les exigences de l'ordinateur, des quelque 1300 pages de ces archives. Celles-ci, d'une richesse étonnante, nous livrent la plupart du temps les noms des fugitifs, leur origine géographique et, dans une certaine mesure, leur situation familiale (les épouses et les enfants sont en général indiqués); elles nous renseignent également quelques fois sur leur milieu socioprofessionnel et sur des éléments de l'histoire person-

nelle des individus, les conditions de leur fuite, leur état de santé, etc., ainsi que sur leur itinéraire (lieux de passage et destination choisie) (voir note p. 58).

Cadre historique

Le 18 octobre 1685, Louis XIV supprime le dualisme religieux en France en révoquant l'Edit de Nantes. Cet acte d'intolérance provoque le désarroi d'une minorité protestante estimée à 850 000 personnes, soit environ 5 % de la population du royaume. Seuls les pasteurs sont bannis du pays. Quant aux fidèles, trois solutions s'offrent à eux : se convertir à la religion du roi – ce choix, même s'il n'est que rarement sincère, permet aux « nouveaux catholiques » de rester en France et de garder tous leurs biens ; refuser d'abjurer en s'exposant ainsi aux persécutions ; s'exiler, en abandonnant tout, sauf sa foi, dans un pays coreligionnaire. Ces réfractaires courent de grands risques tout au long de leur fuite, car s'ils sont arrêtés, ils sont sévèrement punis (incarcération, supplices, galères,...). Cette dernière catégorie représente environ 300 000 personnes que l'on voit passer dans l'Europe entière.

Pour les réfugiés huguenots et vaudois qui pénètrent sur le territoire de la Confédération dans la région lémanique, deux routes principales existent : celle de la vallée de la Broye (par Moudon, Payerne, Avenches et Morat en direction de Berne) et celle du pied du Jura (principalement par Yverdon, Grandson, Neuchâtel et La Neuveville en direction de Nidau et de la vallée de l'Aar ou de Berne) ; le flux des réfugiés se répand également sur plusieurs routes secondaires qui soulagent en quelque sorte les deux axes principaux.

La Neuveville, resserrée entre le lac et la montagne, était isolée à l'est, car aucun chemin carrossable ne la reliait directement à Bienne. Des bateliers assuraient la liaison par le lac avec toutes les autres localités du littoral. A cette époque, elle comptait environ 800 âmes et était rattachée territorialement à l'Evêché de Bâle, tout en jouissant de larges franchises. Le pacte de combourgeoisie de 1388 avec Berne facilitera, deux siècles plus tard, le passage de La Neuveville à la Réforme.

I. LES RÉFUGIÉS

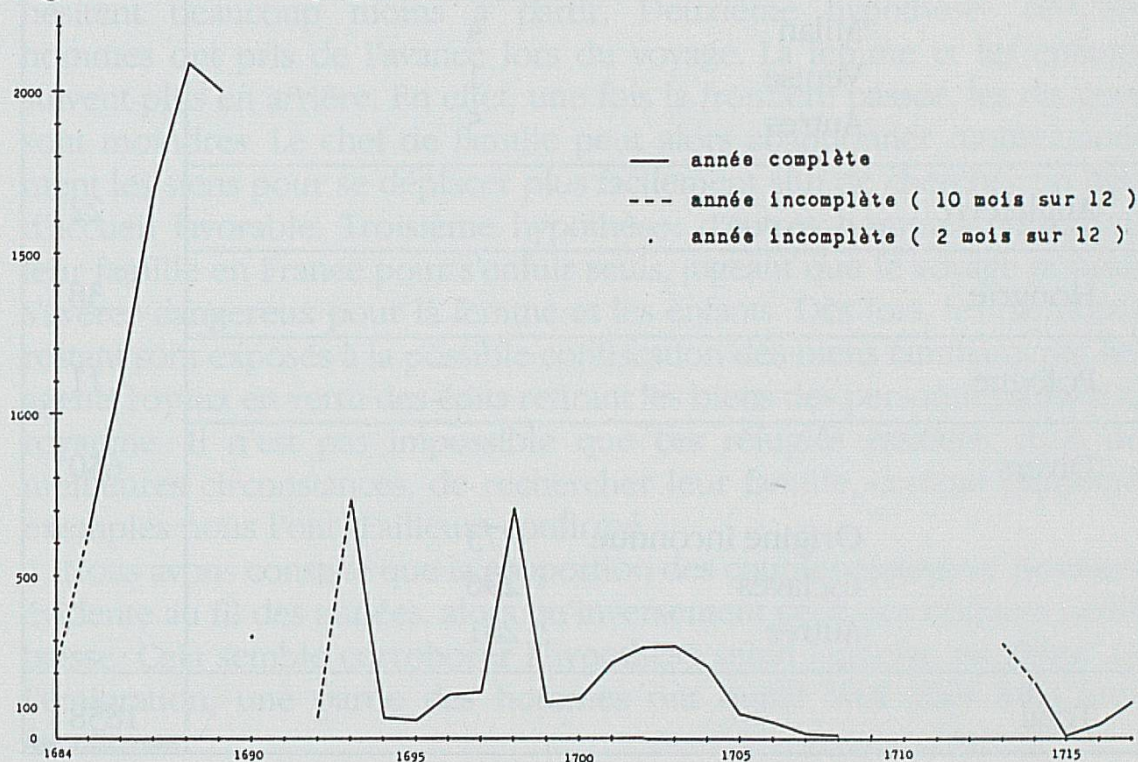
Le flux

Les nombreuses mesures prises par Louis XIV contre les protestants dès le début de son règne personnel (1661) poussent un petit nombre de

Français à quitter leur pays bien avant la Révocation de l'Edit de Nantes (18 octobre 1685). Cependant, l'émigration atteint sa plus forte intensité dans les années immédiatement postérieures à l'Edit de Fontainebleau. En baisse à la fin du siècle, elle se poursuit, au gré des persécutions, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. A l'exode des huguenots français vient s'ajouter celui des Vaudois du Piémont, victimes de l'intolérance du duc de Savoie.

Douze mille deux cent quatre-vingt-cinq réfugiés français ont reçu l'assistance à La Neuveville et ont par conséquent été recensés. En tenant compte des six années manquantes, il n'est pas déraisonnable d'estimer à plus de quinze mille le nombre de huguenots ayant passé dans cette localité entre 1614 et 1716. Nous constatons une hausse brutale des arrivants dès octobre 1685, date de la révocation. Cette hausse se prolonge jusqu'à la fin de l'année 1689, en atteignant un maximum en 1688. Au plus fort de l'émigration, en quatre ans, ce ne sont pas moins de 6900 réfugiés qui furent assistés par les quelque 800 habitants de La Neuveville, dont le seul point commun avec ces étrangers était la religion! Les années postérieures à 1691 voient affluer un nombre beaucoup plus restreint d'émigrants. La documentation faisant défaut entre 1690 et 1692, nous ne pouvons émettre d'hypothèses concernant l'évolution de cette baisse (fig. 1).

Fig. 1 — Flux des réfugiés par année.



Afin de mieux s'imaginer l'incroyable mouvement de population dans cette petite ville, nous avons également relevé toutes les personnes non françaises ayant reçu l'assistance (fig. 2). Les raisons du passage de ces étrangers sont diverses: ceux du Palatinat ont fui pour des motifs économiques liés aux ravages de la guerre franco-hollandaise; les Hongrois protestants affluent à cause des persécutions religieuses dans

Fig. 2 – Etrangers de passage à La Neuveville

(Etats d'Allemagne)		1084
Souabe	79	
Palatinat	390	
Wurtemberg	94	
Autres	521	
(Etats italiens)		53
Turin	10	
Rome	17	
Naples	3	
Florence	13	
Milan	4	
Venise	1	
Autres	5	
Angleterre		22
Hongrie		38
Pologne		11
Divers		650
Origine inconnue	73	
Esclaves	296	
Autres	281	
Total		1858

leur pays ; nous trouvons aussi des étudiants, souvent allemands, auxquels l'on accorde une somme, des esclaves d'origine inconnue ayant fréquemment la langue coupée, des religieux sur la route de pèlerinages.

En tout, ces passants représentent environ 13 % du total des assistés.

Composition du flux

Dans la répartition selon l'« état civil », les réfugiés ont été classés en quatre catégories : celle des hommes seuls, des femmes seules, des couples et des enfants. Les personnes dites seules sont, dans le système de codes de l'ordinateur, les personnes célibataires, veuves ou mariées, mais voyageant sans leur conjoint (l'état civil, surtout celui des hommes seuls, est souvent difficile à établir). Il convient encore de relever que les groupes de personnes arrivant à La Neuveville n'ont souvent pas pu être classifiés.

Ainsi, pour l'ensemble de la période et sur 8807 personnes, 52 % sont des hommes seuls, 15 % des femmes seules, 19 % des enfants et 14 % des couples. Comment expliquer une telle proportion d'hommes seuls ? Première hypothèse : les célibataires ou les veufs sont très nombreux parce que plus mobiles. En quittant la France, ils ne laissent derrière eux aucune famille dont les biens auraient pu être confisqués par les agents royaux. N'ayant à leur charge que leur propre personne, ils hésitent beaucoup moins à partir. Deuxième hypothèse : certains hommes ont pris de l'avance lors du voyage. La femme et les enfants suivent plus en arrière. En effet, une fois la frontière passée, les dangers sont moindres. Le chef de famille peut alors abandonner momentanément les siens pour se déplacer plus facilement afin de chercher un lieu d'accueil favorable. Troisième hypothèse : d'autres hommes ont quitté leur famille en France pour s'enfuir seuls, jugeant que le voyage pouvait s'avérer dangereux pour la femme et les enfants. Dès lors, les membres restant sont exposés à la possible confiscation des biens familiaux par les agents royaux en vertu des édits retirant les biens des personnes fuyant le royaume. Il n'est pas impossible que ces réfugiés essaient, dans de meilleures circonstances, de rechercher leur famille, comme plusieurs exemples nous l'ont d'ailleurs confirmé.

Nous avons constaté que la proportion des couples augmente de façon évidente au fil des années, alors qu'inversement celle des hommes seuls baisse. Cela semble corroborer l'hypothèse selon laquelle, au début de l'émigration, une partie des hommes ont quitté leur pays sans leur famille.

Origine géographique

Pour traiter des origines géographiques des réfugiés, nous avons divisé notre étude en deux parties, l'une s'occupant du Dauphiné et de la Savoie, l'autre du reste de la France. Ce choix a été motivé par l'importance du nombre de huguenots provenant du Dauphiné et des vallées vaudoises appartenant à la Savoie par rapport aux autres provinces de la France.

Sur les 12285 personnes recensées, 5291 sont d'origine dauphinoise ou savoyarde, 3187 d'autres provinces de France, alors que 3415 n'ont pas décliné leur origine. Ces «huguenots sans provinces» relativisent considérablement tous les chiffres et conclusions obtenus quant à l'origine géographique des réfugiés; néanmoins, nous avons la certitude qu'ils sont français, car le Maître d'Eglise indiquait toujours la mention «de France» ou «français».

Dans le Dauphiné, ce sont les colloques de l'Est (Embrunais, Valcluson, Grésivaudan, Diois et Gapençais) qui ont fourni le plus de réfugiés. Les trois colloques longeant le Rhône, à savoir le Viennois, le Valentinois et les Baronnies fournissent un nombre plus restreint de

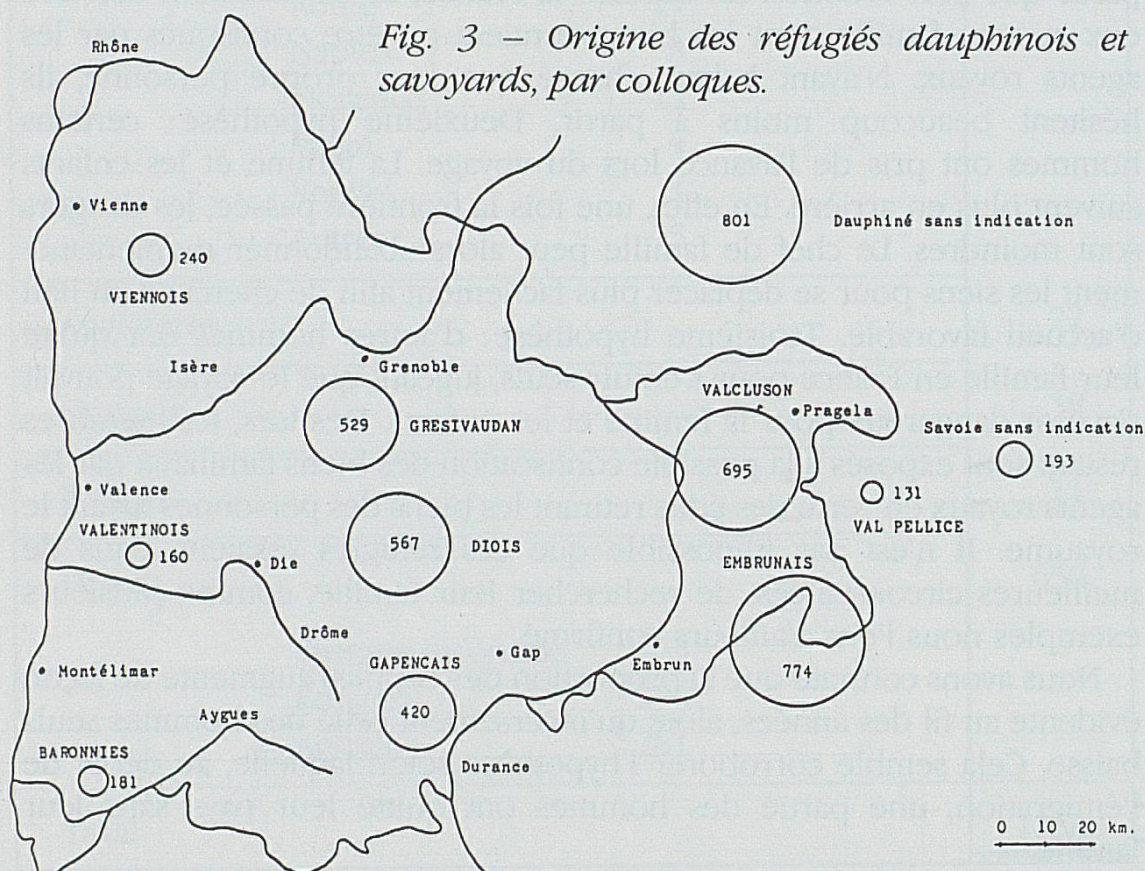
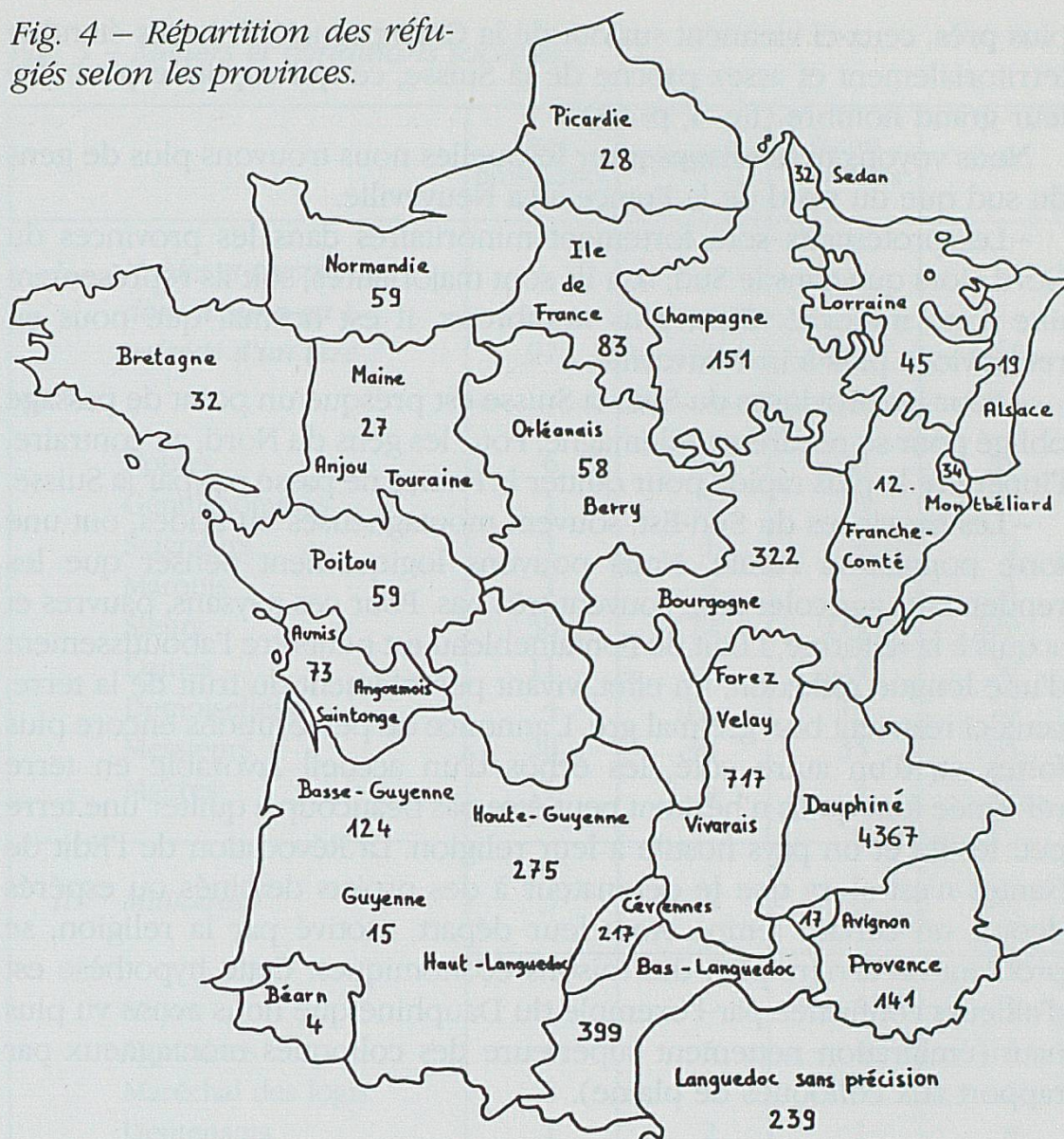


Fig. 4 – Répartition des réfugiés selon les provinces.



huguenots (13 %). Cette différence fait ressortir les zones où le protestantisme a le taux le plus fort, elle marque aussi une émigration plus forte des régions montagneuses (colloques de l'Est), que des régions de plaines (vallée du Rhône), sur laquelle nous émettrons plus loin une hypothèse générale (fig. 3, p. 44).

Pour le reste de la France, nous remarquons une nette différenciation géographique sur les 3187 huguenots recensés. Les réfugiés venant des provinces du Nord (Normandie, Bretagne, Anjou, Saintonge, Orléanais, etc.) sont nettement moins représentés à La Neuveville que ceux venant du Sud (Vivarais, Guyenne, Languedoc, Cévennes, Bourgonne). Une exception cependant pour la province synodale de l'Ile-de-France-Champagne-Picardie qui compte 267 réfugiés. Si nous y regardons de

plus près, ceux-ci viennent surtout de la Champagne (156), très étendue territorialement et assez proche de la Suisse, ce qui explique peut-être leur grand nombre (fig. 4, p. 45).

Nous voyons trois raisons pour lesquelles nous trouvons plus de gens du sud que du nord de la France à La Neuveville.

- Les protestants sont fortement minoritaires dans les provinces du Nord alors que dans le Sud, soit ils sont majoritaires, soit ils représentent une forte minorité. Etant plus nombreux, il est normal que nous en retrouvions plus à La Neuveville.

- Pour les provinces du Sud, la Suisse est presque un point de passage obligé pour se rendre en Allemagne. Pour les gens du Nord, au contraire, l'itinéraire le plus rapide pour quitter la France ne passe pas par la Suisse.

- Les provinces du Sud-Est, souvent montagneuses ou arides, ont une forte population rurale. Nous pouvons logiquement penser que les rendements agricoles sont souvent très bas. Pour ces paysans, pauvres et acquis à la Réforme, l'Edit de Fontainebleau est peut-être l'aboutissement d'une longue réflexion. En effet, vivant péniblement du fruit de la terre, ceux-ci restaient bon gré mal gré. L'annonce de persécutions encore plus fortes et, d'un autre côté, les échos d'un accueil favorable en terre réformée font qu'ils n'hésitent peut-être pas beaucoup à quitter une terre peu fertile et un pays hostile à leur religion. La Révocation de l'Edit de Nantes n'est alors que le détonateur à des projets dessinés ou espérés depuis un certain temps. Avec leur départ, motivé par la religion, se profilent en arrière-plan des raisons économiques. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par l'exemple du Dauphiné que nous avons vu plus haut (émigration nettement supérieure des colloques montagneux par rapport aux colloques de plaine).

Milieu socioprofessionnel

Neuf cent nonante et une personnes (soit environ 20 % des hommes) déclarent leur profession ou leur titre. La proportion est bien sûr trop faible pour que l'on puisse en tirer une répartition socioprofessionnelle des réfugiés. La liste des professions déclarées (fig. 5, p. 47) illustre la variété des métiers exercés ou du rang social des réfugiés. Une question se pose néanmoins : que faut-il penser de la grande majorité des réfugiés n'ayant pas indiqué de métier, titre ou qualité ? Il est très probable que la plupart d'entre eux exerçaient des professions liées à l'agriculture. Le nombre de paysans fugitifs a été en effet sous-estimé.

Fig. 5 – Métiers et conditions sociales

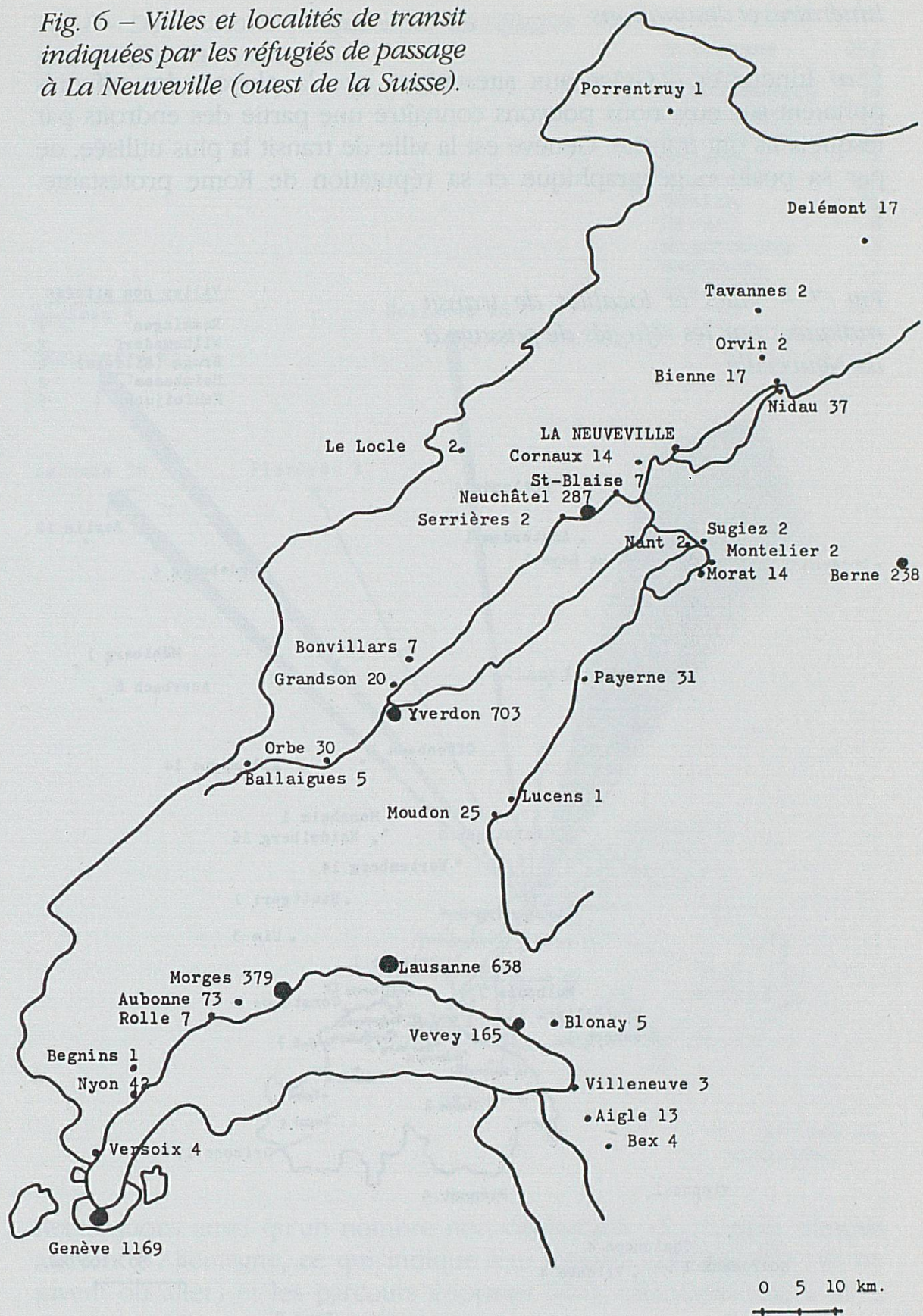
	Sans provenance	Dauphiné	Autres provinces	Total
<i>I. Nobles et personnes dont le nom est précédé d'un titre</i>	<i>91</i>	<i>243</i>	<i>327</i>	<i>661</i>
Nobles	6	15	38	59
Gentilshommes	1	1	5	7
Seigneurs	1	1	–	2
Marquis	1	–	–	1
Sieurs	38	172	219	429
Dames	11	5	14	30
Demoiselles	4	11	13	28
Messieurs	28	32	35	95
Maîtres	1	6	3	10
<i>II. Militaires</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>21</i>
Major	1	–	–	1
Capitaines	1	5	4	10
Maréchal des logis	1	–	–	1
Lieutenants	1	2	1	4
Officiers	1	1	3	5
<i>III. Ecclésiastiques</i>	<i>18</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>50</i>
Ministres	16	10	9	35
Chantres	–	1	3	4
Proposants	–	3	2	5
Lecteurs	1	1	–	2
Scribe	1	–	–	1
Théologien	–	–	1	1
Prédicateurs	–	1	1	2

	Sans provenance	Dauphiné	Autres provinces	Total
<i>IV. Professions libérales</i>	<i>22</i>	<i>36</i>	<i>54</i>	<i>112</i>
Chirurgiens	2	11	14	27
Médecins	4	–	–	4
Docteurs	1	1	–	2
Apothicaires	–	2	2	4
Avocats	1	–	10	11
Notaires	–	7	1	8
Procureur	–	1	–	1
Régents	12	11	22	45
Précepteur	–	1	–	1
Etudiants	2	2	3	7
Secrétaires	–	–	2	2
<i>V. Marchands</i>	<i>6</i>	<i>20</i>	<i>19</i>	<i>45</i>
– sans précisions	5	18	14	37
– cabaretier	1	–	–	1
– de soie	–	–	1	2
– drapiers	–	2	–	2
– droguiste	–	–	1	1
– facturiers	–	–	2	2
– libraire	–	–	1	1
<i>VI. Artisans</i>	<i>9</i>	<i>22</i>	<i>51</i>	<i>82</i>
a) <i>Textile</i>	<i>4</i>	<i>6</i>	<i>30</i>	<i>40</i>
Apprêteur de bas	–	–	1	1
Fabricants de bas	–	–	2	2
Drapiers	–	2	8	10
Ouvriers de soie	–	–	6	6
Chapeliers	–	3	4	7
Tailleurs	1	1	3	5

	Sans provenance	Dauphiné	Autres provinces	Total
Tisserands	1	—	2	3
Passementier	—	—	1	1
Serger	—	—	1	1
Facturier	—	—	1	1
Blanchisseur	1	—	—	1
Tapissier	1	—	—	1
Tondeur	—	—	1	1
b) <i>Bâtiments</i>	1	4	1	6
Charpentiers	—	1	1	2
Menuisiers	—	2	—	2
Tailleurs de pierres	1	1	1	2
c) <i>Alimentation</i>	—	2	3	5
Boulangers	—	1	1	2
Brasseur	—	—	1	1
Confiseur	—	1	—	1
Cuisinier	—	—	1	1
d) <i>Métaux</i>	2	4	7	13
Coutelier	—	1	—	1
Horlogers	2	—	2	4
Orfèvres	—	2	3	5
Fourbisseur	—	—	1	1
Potier d'étain	—	—	1	1
Maréchal	—	1	—	1

	Sans provenance	Dauphiné	Autres provinces	Total
e) <i>Cuir</i>	1	4	2	7
Cordonniers	1	3	1	5
Tanneurs	—	1	1	2
f) <i>Divers</i>	1	2	8	11
Charrons	—	1	1	2
Convoyeur	—	1	—	1
Imprimeur	—	—	1	1
Lapidaire	—	—	1	1
Parfumier	—	—	1	1
Peintres	—	—	2	2
Perruquiers	1	—	2	3
VII. <i>Laboureurs</i>	1	—	—	1
VIII. <i>Autres</i>	1	2	11	14
Domestiques	—	—	5	5
Jardiniers	—	—	2	2
Ecuyers	—	1	1	2
Musiciens	—	1	2	3
Joueur de hautbois	—	—	1	1
Exécuteur (?)	1	—	—	1

Fig. 6 – Villes et localités de transit indiquées par les réfugiés de passage à La Neuveville (ouest de la Suisse).



Itinéraires et destinations

a) Itinéraires. – Grâce aux attestations que la plupart des réfugiés portaient sur eux, nous pouvons connaître une partie des endroits par lesquels ils ont transité. Genève est la ville de transit la plus utilisée, de par sa position géographique et sa réputation de Rome protestante.

Fig. 7 – Villes et localités de transit indiquées par les réfugiés de passage à La Neuveville.

Villes non situées

Remmingen	1
Wilhemsdorf	2
Brugg (Silésie)	2
Heimbesem	2
Maufoijuch	6

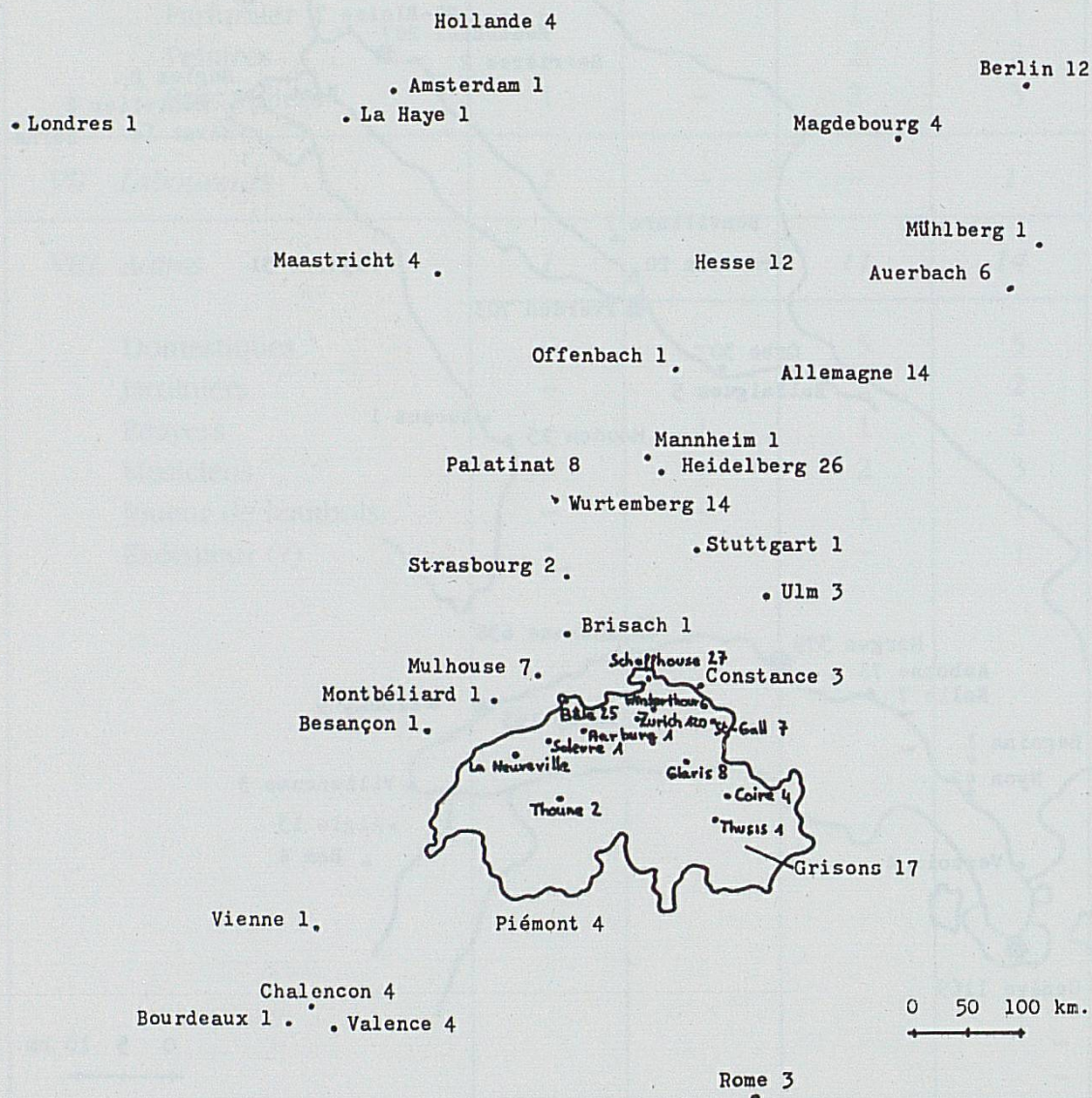
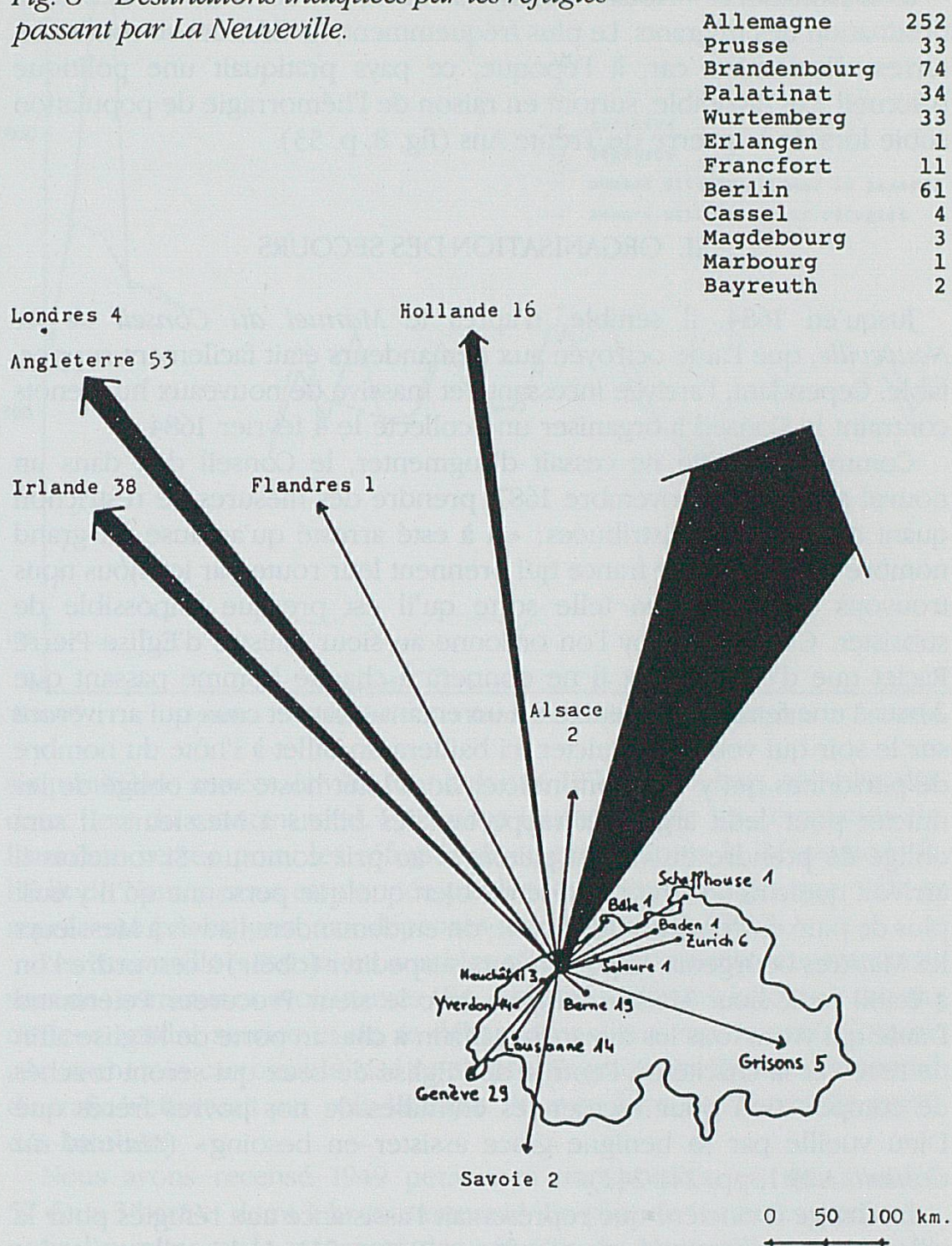


Fig. 8 – Destinations indiquées par les réfugiés passant par La Neuveville.



Remarquons aussi qu'un nombre non négligeable de réfugiés français arrivent d'Allemagne, ce qui indique leur désarroi considérable (ils ne savent où aller) et les parcours énormes qu'ils effectuent (fig. 6 et 7, pp. 51 et 52).

b) Destinations. – Nous connaissons aussi, en de rares occasions, la destination des migrants. Le plus fréquemment, ils désirent se rendre en terres allemandes, car, à l'époque, ce pays pratiquait une politique d'accueil très favorable, surtout en raison de l'hémorragie de population subie lors de la guerre de Trente Ans (fig. 8, p. 53).

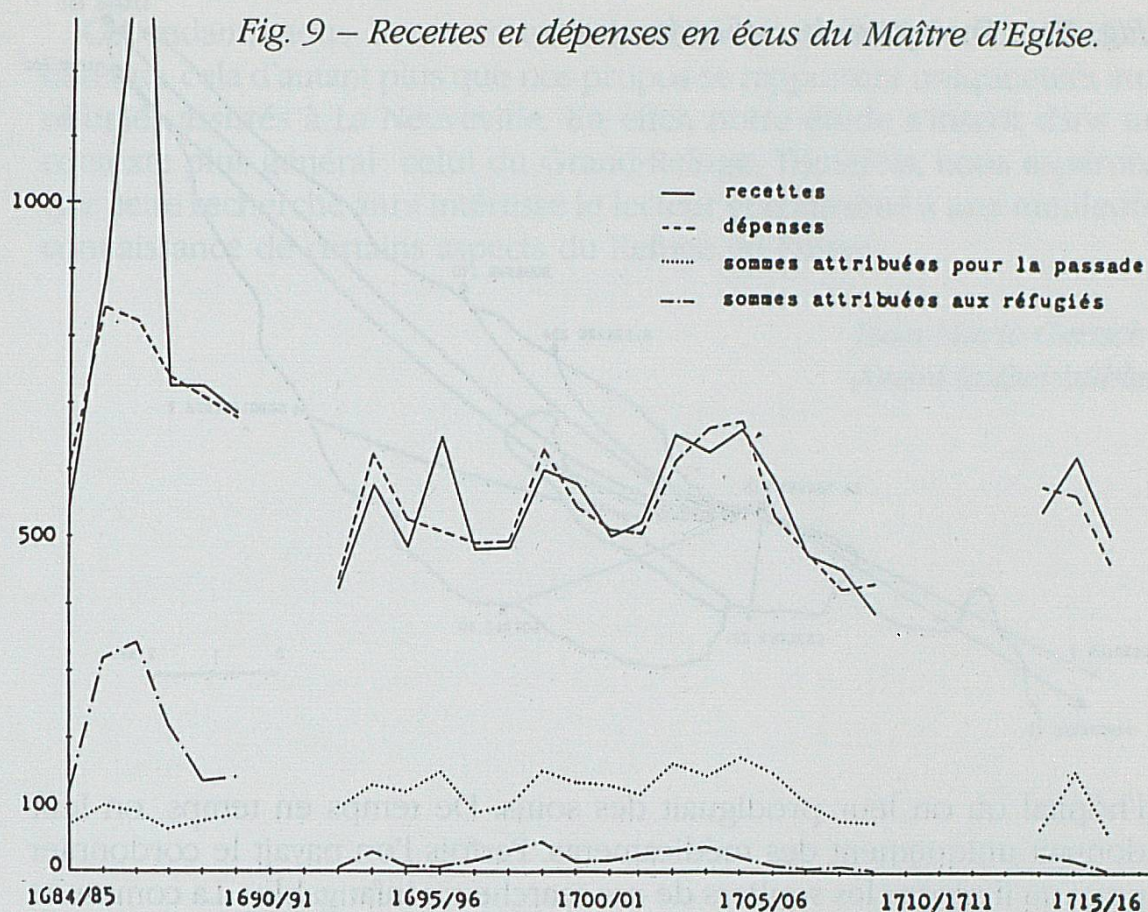
II. ORGANISATION DES SECOURS

Jusqu'en 1684, il semble, d'après le *Manuel du Conseil de La Neuveville*, que l'aide octroyée aux demandeurs était facilement supportable. Cependant, l'arrivée incessante et massive de nouveaux huguenots contraint le Conseil à organiser une collecte le 4 février 1684.

Comme la charge ne cessait d'augmenter, le Conseil dut, dans un nouvel arrêt du 15 novembre 1687, prendre des mesures de restriction quant aux sommes distribuées: «Il à esté arrêté qu'accuse du grand nombre de réfugiés de france qui prennent leur route par ici, nous nous trouvons surchargés en telle sorte qu'il est presque impossible de subsister. C'est pourquoy l'on ordonne au sieur Maistre d'Eglise Pierre Raclet que d'oresnavant il ne donnera à chaque homme passant que 2 batz à une femme six creutzers à un enfant 1 batz et ceux qui arriveront sur le soir qui voudront nuicter ici baillera un billet à l'hôte du nombre de personnes qui y voudront nuicter dont ledit hoste sera obligé de les nuicter pour ledit argent et rapportant les billets à Messieurs. Il sera obligé de prendre du vin en paiement au pris commun. Si toutefois il arrivoit quelcun d'extraordinaire ou bien quelque personne qu'il y eust plus de pitié en versera à discretion; on en demandera l'avis à Messieurs les Maistres bourgeois. Et pour mieux suspéditer (obéir) à cest ordre l'on à établi ledit sieur Maistre d'Eglise avec le sieur Procureur Petermand Daute qui yront tous les dimanches matin à chacun porte de l'Eglise affin de recevoir la charité où l'entrée de l'Eglise de ceux qui seront touchés de componction pour recréer les entrailles de nos povres frères que Dieu vueille par sa benigne grace assister en besoiing» (*Manuel du Conseil*, A29.1, pp. 241-242).

La charge financière que représentait l'assistance aux réfugiés pour la ville nous est montrée par la figure 9 (p. 55). Habituellement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes et leurs montants ne fluctuent guère d'année en année, sauf pour la période allant de 1685 à 1689 où un effort accru a été fourni. De plus, des collectes ont permis d'augmenter les sommes distribuées. La part attribuée aux réfugiés, sur toute la période étudiée, s'élève à 1640 écus et 19 batz un quart. Rien que pour les

Fig. 9 – Recettes et dépenses en écus du Maître d'Eglise.

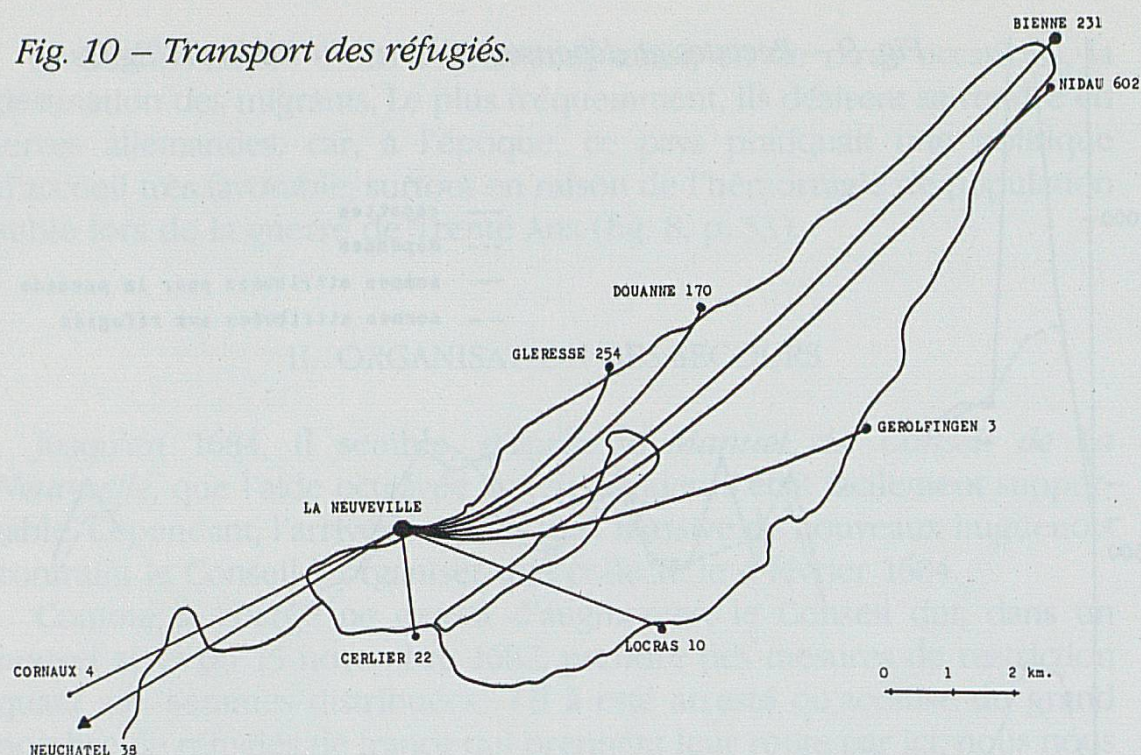


six premières années, la ville leur a donné 1276 écus 6 batz, soit plus des deux tiers du montant total. Une autre illustration de l'augmentation de l'aumône versée pour les réfugiés directement après la Révocation de l'Edit de Nantes nous est donnée par les forts pourcentages que celle-ci représente par rapport aux dépenses totales (jusqu'à 40 %).

Les Neuvevillois assistaient aussi les réfugiés en assurant leur transport vers des communes avoisinantes (fig. 10, p. 56). C'était à la fois un moyen de leur rendre service et de se débarrasser d'eux rapidement. Comme aucun chemin carrossable aisé ne se prolongeait vers Bienne, l'essentiel du trafic s'effectuait par voie lacustre. Pour ce faire, La Neuveville payait des bateliers.

Nous avons recensé 1949 personnes transportées, ce qui a coûté 57 écus 3 batz et demi à la communauté. En plus des sommes attribuées pour l'aumône et le transport des réfugiés, La Neuveville prenait à sa charge d'autres frais pour l'accueil. Certains huguenots arrivés le soir étaient nourris et logés dans l'une des trois auberges de la ville. Dans ce cas, le Maître d'Eglise ne donnait pas d'argent, mais un billet au requérant. Celui-ci se présentait alors à l'aubergiste qui, en contrepartie, était payé en vin par la bourgeoisie. D'autres, malades, étaient conduits à

Fig. 10 – Transport des réfugiés.



l'hôpital où on leur prodiguait des soins. De temps en temps, on leur donnait uniquement des médicaments. Parfois l'on payait le cordonnier pour qu'il répare les souliers de ces marcheurs infatigables. La commune défrayait également les ministres réfugiés venant prêcher à l'église.

Conclusion

Généralement, les réfugiés ne faisaient que passer à La Neuveville et l'assistance ne leur était accordée qu'une seule fois. Pourtant nous avons dénombré quelque 150 personnes ayant bénéficié deux fois de l'aumône. Nous remarquons alors que ces requérants passent de façon rapprochée dans le temps (entre un mois et une année). Cela prouve que tous ces exilés ne cherchent pas à gagner rapidement l'Allemagne, mais que certains d'entre eux profitent de l'accueil qui leur est réservé pour séjourner plus longtemps en Suisse afin de ne pas trop s'éloigner de la France dans l'espoir d'un proche retour.

A l'aide de tous les tris fournis par l'ordinateur, il ressort que la très grande majorité des réfugiés viennent des provinces du sud de la France. Ils sont souvent d'origine modeste et se déplacent en général par petits groupes en direction des terres allemandes. L'accueil réservé par les 800 Neuvevillois à ces quelque 12000 réfugiés démunis et déracinés a représenté une charge considérable difficilement imaginable.

Cependant, nous sommes conscients de la relativité des résultats obtenus, cela d'autant plus que nos propos se rapportent uniquement aux réfugiés assistés à La Neuveville. En effet, notre étude s'inscrit dans un contexte plus général: celui du Grand-Refuge. Toutefois, nous espérons que cette recherche aura intéressé le lecteur et contribué à une meilleure connaissance de certains aspects du Refuge en Suisse

Jean-Marie Gertsch
André Rothenbühler

NOTES

Sur l'histoire de la Révocation et du Refuge huguenot en général, signalons deux titres récents :

LABROUSSE, E., *Une foi, une loi, un roi? : essai sur la Révocation de l'Edit de Nantes*, Payot, Paris, 1985.

MAGDELAINE, M., von THADDEN, R., *Le refuge huguenot*, A. Colin, Paris, 1985.

Sur l'histoire du Refuge huguenot dans les régions voisines de La Neuveville :

BOURQUIN, M., «Die reformierten Glaubensflüchtlinge in Biel vom 16. bis 19. Jahrhundert», dans *Bieler Jahrbuch*, 1985, pp. 7-33:

QUADRONI, D., «Le passage des réfugiés huguenots et vaudois à Neuchâtel au XVII^e siècle», dans *Revue suisse d'histoire*, 1986, vol. 36, N° 3, pp. 313-336.

Nous avons repris quelques généralités contenues dans cet article.

Sur La Neuveville :

GERMIQUET, J., *La Neuveville et ses habitants*, V. Michel, Porrentruy, 1888.

SCHNETZLER, Ch., *La Neuveville et le refuge*, Paris, 1910.

GROSS, A., et SCHNIDER, Ch.-L., *Histoire de La Neuveville*, Slatkine, Genève, 1979 (réimpression de l'édition de La Neuveville, 1914).

IMER, F., «Une ville franche de l'Evêché de Bâle», dans *Le Pays de Montbéliard et les régions voisines dans l'histoire et dans l'économie* (mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands, fasc. 20, 1958-59), Dijon, 1960.

IMER, F., *La Neuveville, histoire de ma cité*, Société jurassienne d'Emulation, 1969.

GOSSIN, R., et DEGEN, J., *La Neuveville*, dans *Trésor de mon pays*, N° 149, Griffon, Neuchâtel, 1978.

Pour une bibliographie détaillée, on se reportera à la bibliographie du Refuge huguenot en Suisse après la Révocation de l'Edit de Nantes, par Lise Gacond, parue dans la *Revue suisse d'histoire*, 1986, vol. 36, N° 3, pp. 368-391.

*
* * *

Nous remercions Monsieur Jean Harsch, conservateur des Archives de la Bourgeoisie de La Neuveville, pour son accueil chaleureux et les précieux renseignements qu'il nous a fournis.